



FORMATION ET TESTS CACES® R482 – ENGIN DE CHANTIER

CATEGORIES POSSIBLES : A - B1 - C1 - C2 - C3 - D - F ET/OU G + IPR OPERATEUR

PERSONNES CONCERNÉES

Toute personne appelée à manipuler un engin de chantier.

PRÉ-REQUIS

- Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées)
- Posséder les aptitudes médicales requises et validées par la médecine du travail
- Comprendre le français

DUREE : De 14 à 35 heures

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Organisation par ateliers pédagogiques
- Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise, et répondant aux exigences de la recommandation R482
- Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie.

VALIDATION DES ACQUIS

Pour obtenir le CACES®, le candidat doit à la fois remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques et pratiques définies par la recommandation.

Passage de l'IPR opérateur.

DISPOSITIF DE SUIVI

Feuille d'émargement par ½ journée et attestation de stage

LIEU DE LA FORMATION

Au sein d'une agence CITY PRO où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation.

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

Pour plus d'informations contacter notre conseiller en formation ou notre référent handicap.

DELAI D'ACCES : 7 jours minimum

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE : Claire Goubet

TARIF : A partir de 880 € H.T

CONTEXTE

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084, arrêté du 2 décembre 1998.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'apprenant doit au terme de cette formation, disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité. L'objectif de la formation est notamment de lui apporter les compétences nécessaires à la conduite de l'engin de chantier en situation de travail, de lui transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de ce matériel, de lui communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation, de lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

Il devra maîtriser la conduite des engins d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R482 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) et obtenir le CACES® R482 de la catégorie visée.

CONTENU DE LA FORMATION

Répondant à l'annexe 2 du Référentiel de connaissances de la recommandation R482 de la CNAM :

FORMATION THEORIQUE (3h30 minimum)

- A - Connaissances générales
- B - Technologie des engins de chantier
- C - Les principaux types d'engins de chantier - Les catégories de CACES®
- D - Règles de circulation applicables aux engins de chantier
- E - Risques liés à l'utilisation des engins de chantier
- F - Exploitation des engins de chantier
- G - Vérifications d'usage des engins de chantier

FORMATION PRATIQUE (3h30 minimum)

- A - Prise de poste et vérification
- B - Conduite et manœuvres
- C - Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance
- D - Conduite au moyen d'une télécommande (en option)
- E - Chargement / déchargement sur porte-engins (en option pour certaines catégories)

CONDITIONS DE PASSAGE DU TEST CACES® (7h)

Test d'évaluation réalisé par un testeur certifié, composé d'une épreuve théorique sous forme de QCM (environ 1h) et d'une épreuve pratique constitué d'un ensemble de réalisations prédéfinies en situation de travail par catégorie (de 1h à 1h30 environ en fonction de la catégorie)

Passage de l'IPR Opérateur (environ 1h).

